


Rapport du directeur de santé publique 2014

Montréal sans tabac

Pour une génération de non-fumeurs

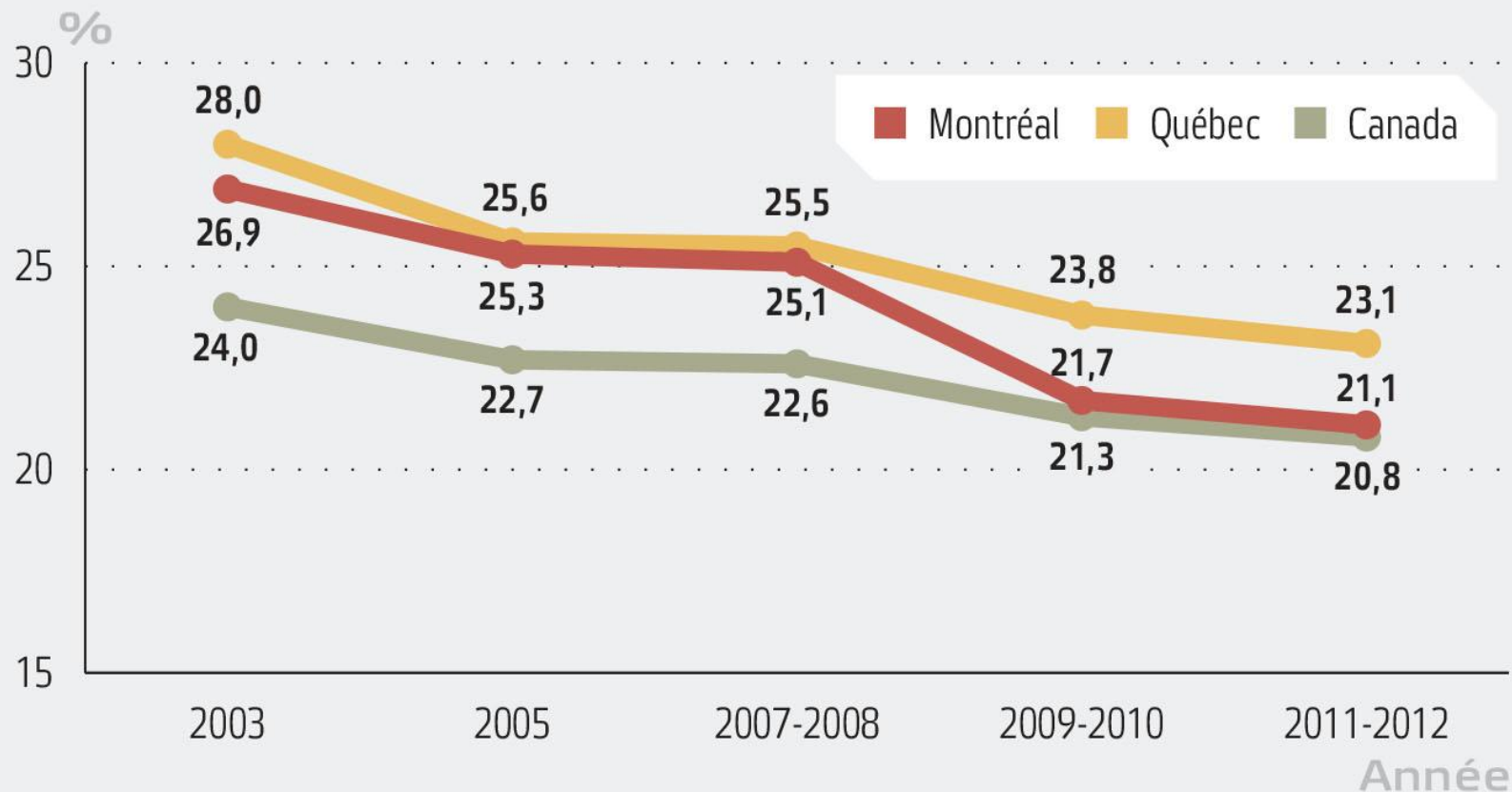
9 décembre 2014

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec 

Tabagisme à Montréal

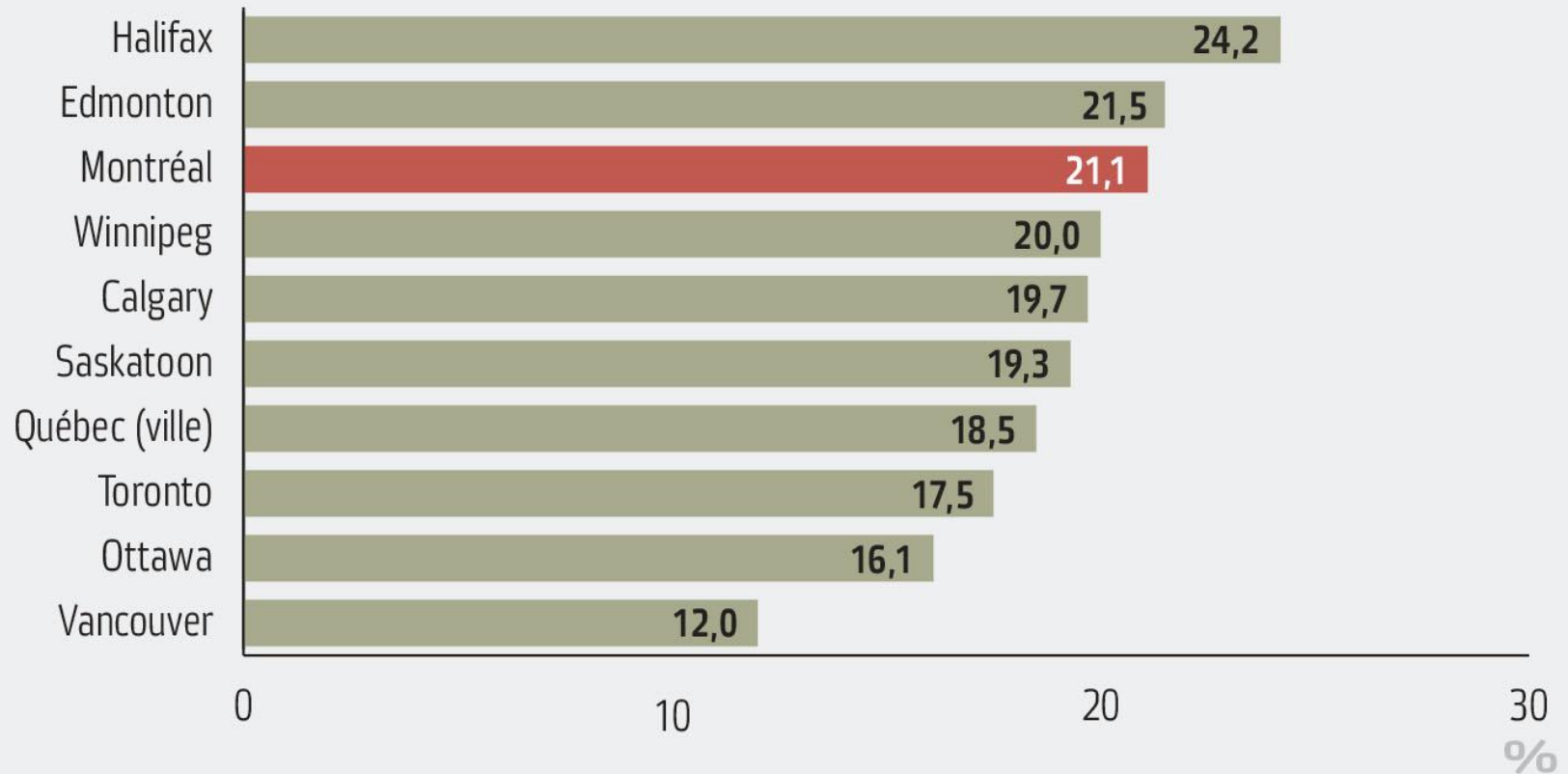
Proportion (%) de fumeurs actuels,
Montréal, Québec et Canada



Sources : ESCC 2003, 2005, 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012.

Tabagisme à Montréal

Proportion (%) de fumeurs,
grands centres urbains canadiens, 2011-2012



Source : ESCC, 2011-2012.

Tabagisme à Montréal

Nombre et proportion (%) de fumeurs actuels de 15 ans et plus par territoire de CSSS, île de Montréal

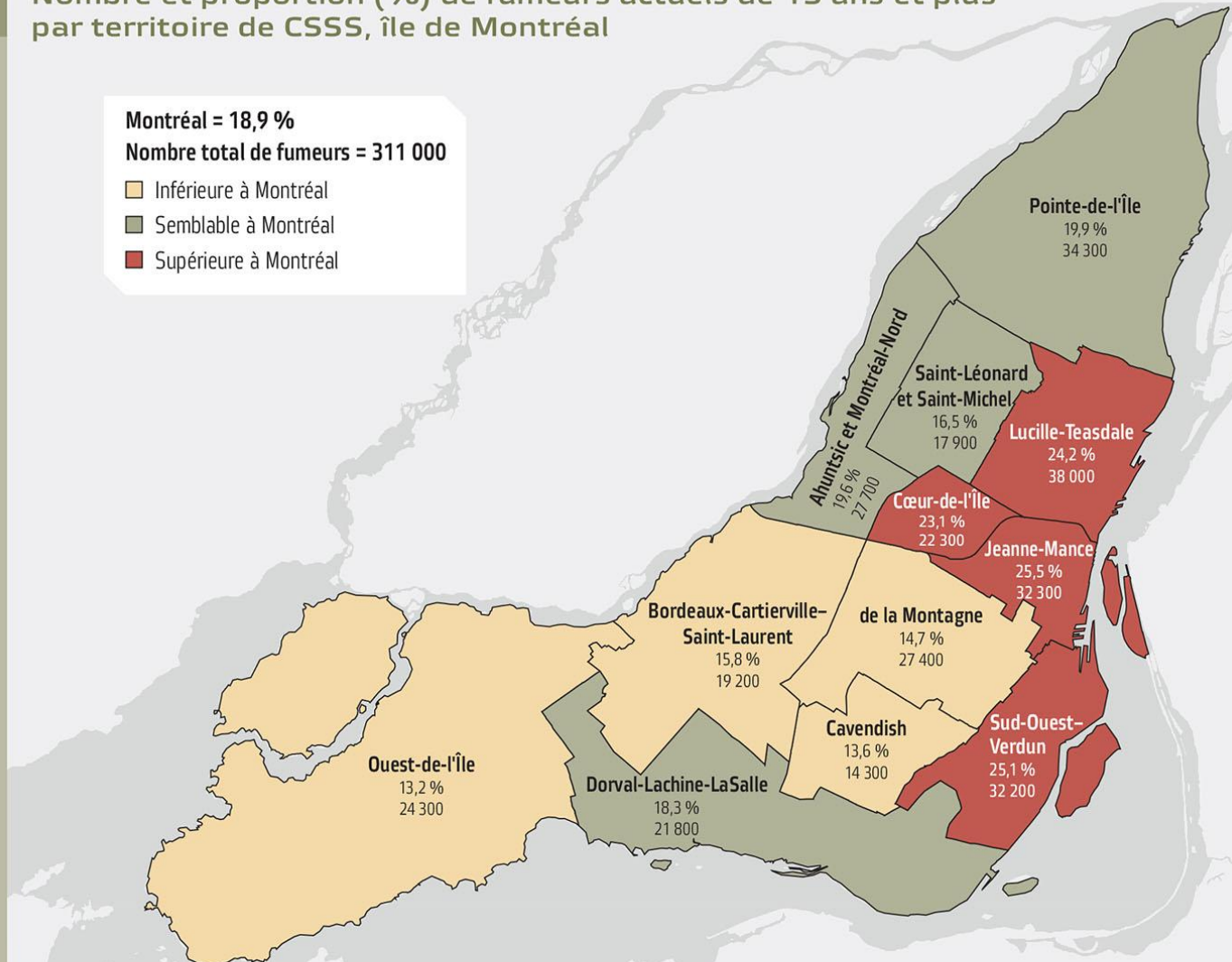
Montréal = 18,9 %

Nombre total de fumeurs = 311 000

■ Inférieure à Montréal

■ Semblable à Montréal

■ Supérieure à Montréal



Note : Les territoires en rouge ou jaune ont une valeur significativement supérieure ou inférieure à celle de l'île de Montréal, au seuil de 95 %.

Source : Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Enquête TOPO 2012 sur les maladies chroniques et leurs déterminants.



- Outil de mobilisation pour le réseau ***Montréal sans tabac***
- 41 engagements négociés avec les partenaires pour des politiques publiques et des actions ciblant les groupes vulnérables
- Levier pour combattre les inégalités sociales de santé
- Faire de Montréal l'une des grandes villes canadiennes les plus dynamiques dans la lutte contre le tabac

41 engagements du réseau Montréal sans tabac



Mise à jour de la Loi sur le tabac

- Produits du tabac
 - aromatisation, emballage neutre, chicha, nouveaux produits, montant minimum
- Interdiction de fumer
 - dans l'automobile en présence d'enfants de moins de 16 ans
 - à l'intérieur des édifices et du périmètre des centres jeunesse et des établissements de santé et de services sociaux, les deux instituts en santé mentale et le Centre de réadaptation en dépendance et offrir des mesures de soutien à l'abandon
 - sur l'ensemble des terrasses et patios des bars et des restaurants
- Encadrement de la cigarette électronique



- Augmenter progressivement la taxe sur les produits du tabac
 - en moyenne : \uparrow de 10 % du prix = \downarrow 2% de la prévalence
- Consolider et protéger le financement actuel et les ressources dédiées à la lutte contre le tabac et réviser le cadre de financement des services de cessation tabagique
- Réserver une partie du budget destiné à la lutte contre le tabac aux actions ciblant les groupes les plus vulnérables

Politiques publiques

- Interdiction sur l'ensemble des terrasses et patios des bars et des restaurants dans les municipalités
- Interdiction dans les deux centres jeunesse, les établissements de santé et de services sociaux, les deux instituts en santé mentale, le Centre de réadaptation en dépendance et les établissements d'enseignement post secondaire
- Inclusion de la cigarette électronique dans les politiques internes
- Règlementation municipale pour encadrer l'usage du tabac dans les lieux non couverts par la loi

Actions ciblées auprès des clientèles vulnérables

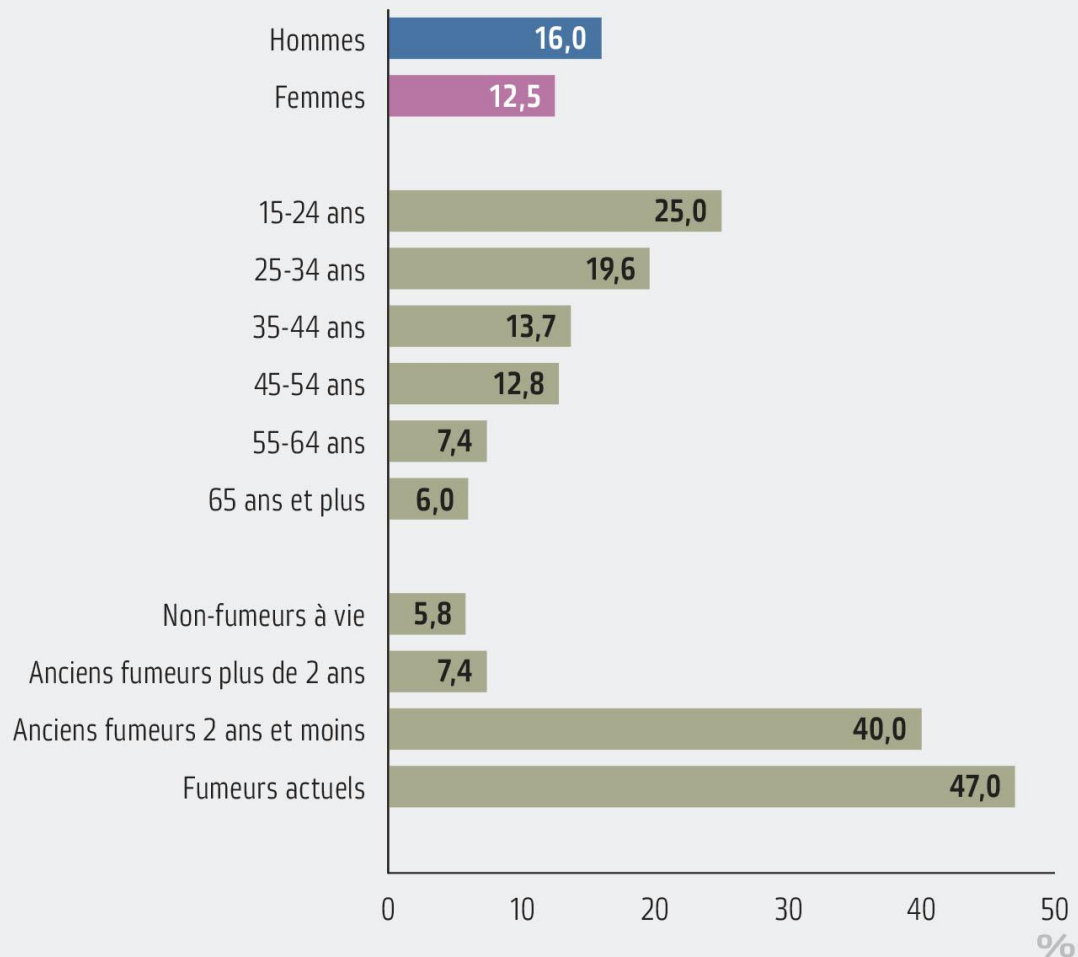
- Augmenter le nombre de projets communautaires visant les jeunes de 11 à 24 ans
- Soutenir l'engagement social pour et par les jeunes
- Intégrer la lutte contre le tabagisme au programme de prévention des toxicomanies en milieu scolaire
- Appliquer des mesures législatives concernant les terrains d'écoles sans fumée
- Offrir dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire un environnement sans fumée et des services de cessation aux jeunes de 15 à 24 ans
- Mise en place par le MSSS d'un système de surveillance et gestion des points de vente

Continuum de soins et services

- Offrir systématiquement des interventions en cessation tabagique au sein des établissements de santé et de services sociaux à tous les points de contact du continuum
- Inscrire l'offre dans une politique de non-usage du tabac
- Encourager plus de pharmaciens à utiliser l'ordonnance collective pour amorcer une thérapie de remplacement de la nicotine, notamment auprès jeunes adultes âgés de 18 à 34 ans et les personnes les plus vulnérables

Cigarette électronique

Proportion (%) des répondants qui ont déjà utilisé la CE selon certaines caractéristiques individuelles



Source : Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Enquête sur la cigarette électronique à Montréal 2014.

CE : disponibilité, composition, risques

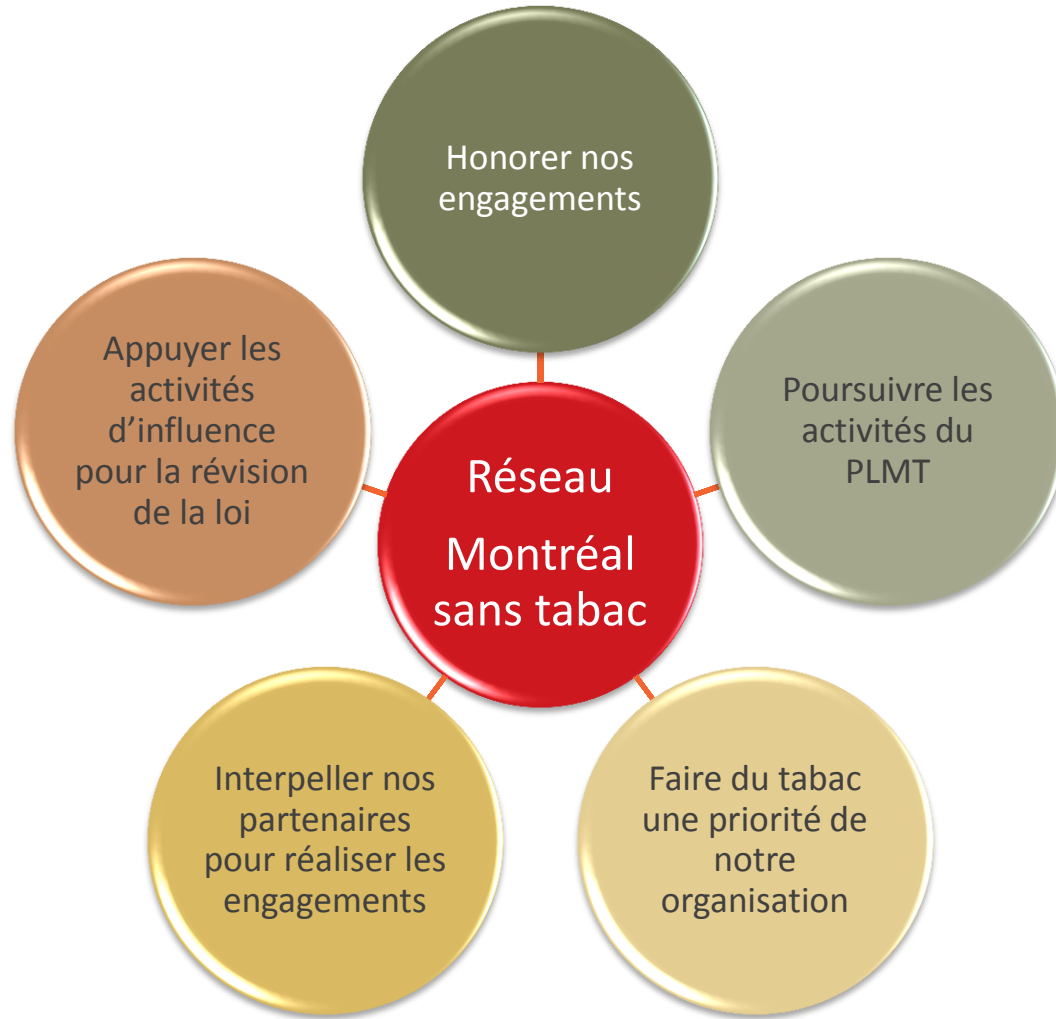
- CE avec nicotine n'est pas encore légale au Canada mais facilement accessible
- Concentrations des composés chimiques contenus dans le liquide et la vapeur sont variables — aucune norme de standardisation
- Risques d'explosions et incendies
- Efficacité pour le sevrage tabagique non démontrée par des essais thérapeutiques randomisés
- Réduction probable de risques si la CE est utilisée comme remplacement complet de la cigarette conventionnelle
- Réduction des risques difficile à évaluer pour le double-usage — CE et cigarette conventionnelle
- Usage actuellement permis dans les lieux où il est interdit de fumer
- Risque de « renormalisation » de l'usage de la cigarette

Cigarette électronique



- Santé Canada
 - normes sur les concentrations maximales de nicotine et de produits toxiques
 - mise en marché comme un produit du tabac
 - autorisation comme aide pharmacologique seulement après une évaluation de son efficacité à l'égard de l'abandon du tabac ou de la réduction des méfaits
- Gouvernement du Québec
 - inclusion de la e-cigarette dans la révision de la Loi sur le tabac dans les six prochains mois
- Professionnels de la santé
 - mise à la disposition des fumeurs incapables de cesser de fumer, sous supervision thérapeutique, en attendant sa mise en marché
- Partenaires
 - inclure la cigarette électronique rapidement dans leurs politiques internes de non-usage du tabac

En tant que Réseau





*Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal*

Québec 